



ORDRE
DES COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
D'HAÏTI

Affilié à :



INTERNATIONAL FEDERATION
OF ACCOUNTANTS



ASSOCIATION INTERAMÉRICAINNE
DE COMPTABILITÉ



F I D E F
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
EXPERTS-COMPTABLES FRANCOPHONES

Port-au-Prince, le 18 août 2015

OBJET : Lettre de blâme

Monsieur Jean Thiomax Giraud

- Considérant vos diverses interventions depuis ces trois (3) dernières années sur différents médias (e-mail adressés aux membres et journal le nouvelliste) ;
- Considérant que ces interventions ont terni l'image de la Corporation et des membres du Conseil ;
- Considérant que tout membre de l'OCPAH, à quelque catégorie qu'il appartienne (actif, suspendu, Fellow ou autre) et pour quelque motif que ce soit, ne peut émettre aucune opinion ou commettre aucun acte de nature à discréditer la corporation et la profession comptable (article 2.6) ;

Par ces actes répétés vous vous êtes rendu passible de la sanction disciplinaire prévue à l'article 57, alinéa b) et comme de fait, le Conseil vous adresse cette lettre de blâme. Cette dernière sera portée à votre dossier.

Edouard Clément, cpah, Président

Mirlande MENAGER-PIERRE, cpah, Secrétaire ai

Jimmy ROBUSTE, cpah, Trésorier

Mercedes HAZEL-LIAUDAUD, cpah, Conseillère

Michel Eric GAILLARD, cpah, Conseiller